

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- L'entrée se fait par la rue du Chêne Vert, côté école maternelle.
- Depuis le mois de juillet 2016, la facturation se fait en mairie. Une boîte aux lettres a été installée devant la mairie pour les paiements par chèque.
- Pour les paiements en espèces et les réclamations, des permanences sont assurées en mairie par le régisseur, le jeudi entre 13h30 et 16h30.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le restaurant scolaire, les mercredis après-midi (ALAE) et les vacances scolaires (ALSH) sont obligatoires.

Les inscriptions se font sur le portail famille, accessible depuis le site internet de la commune : www.gagnac-sur-garonne.fr

Pour le restaurant scolaire et les mercredis après-midi, vous devrez inscrire votre enfant au plus tard 15 jours à l'avance.

Pour les vacances scolaires, vous devrez inscrire votre enfant au plus tard 15 jours avant le premier jour de vacances.

Au-delà de ces dates, les inscriptions seront bloquées.

En cas de non-respect de ces règles d'inscription, les modalités suivantes seront appliquées :

RESTAURANT SCOLAIRE

Mercredi après-midi

Vacances scolaires

Enfant non-inscrit

Si l'enfant est présent, le repas est facturé **6,50 €**

Accueil de l'enfant refusé

Enfant inscrit mais absent

Repas facturé à **6,50 €**

Facturation selon tarifs en vigueur

Sauf si l'absence de l'enfant inscrit est justifiée sur présentation d'un certificat médical dans un délai maximum de 48h *

En cas de besoin, le bureau situé à l'accueil du Centre pourra vous renseigner ou vous aider dans les démarches d'inscription.

LE CENTRE D'ANIMATION MUNICIPAL



2024



Contacts :

Coordinatrice Éducation :

Vanessa LE BECHEC
education.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
06 35 81 54 29

Directeur Enfance/Jeunesse :

Jérôme LOUT
direction@gagnac-sur-garonne.fr
06 78 97 13 86 - 05 61 09 76 43

Référente administrative & pédagogique :

Vanessa D'ATH
codirection@gagnac-sur-garonne.fr
06 82 10 87 75 - 05 61 09 76 43



PÉRIODE SCOLAIRE : ALAÉ

(Accueil de Loisirs Associé à L'École)

Accueil : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 8h30 - de 11h30 à 13h30 - de 15h45 à 18h30.

L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT

MATIN >>> accueil échelonné de 7h30 à 8h15

SOIR >>> départ échelonné de 15h45 à 18h30 - pour le soir 1 : de 15h45 à 17h30, pour le soir 2 : de 17h30 à 18h30

MERCREDI >>> de 13h à 18h30, accueil et départ échelonnés de 13h à 13h30, départ échelonné de 16h30 à 18h30 (hors activité associative spécifique).

Les enfants inscrits à la cantine sont sous la responsabilité du Centre d'Animation de 11h30 à 13h30. Les enfants ne peuvent pas être récupérés, ni être déposés pendant ce temps. Pour le goûter pensez à donner une collation à votre enfant.

TARIFS* À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

*forfait

	QUOTIEN FAMILIAL	ALAE (matin, midi, soir 1 et soir 2)	REPAS	MERCREDI après-midi
1	0 - 200	0,20 €	0,80 €	1,00 €
2	201 - 400	0,28 €	0,90 €	1,40 €
3	401 - 700	0,45 €	1,00 €	2,25 €
4	701 - 1000	0,59 €	1,00 €	2,95 €
5	1001 - 1200	0,59 €	2,77 €	2,95 €
6	1201 - 2000	0,74 €	3,18 €	3,70 €
7	2001 ET + <small>Ainsi qu'extérieur Gagnac</small>	0,87 €	3,59 €	4,35 €



Paiements ALAE, Restaurant scolaire et ALSH

Les paiements s'effectuent tous les mois soit

- par carte bancaire via le portail famille
- en espèce
- par chèque, libellé à l'ordre du trésor public
- par chèques vacances
- par prélèvement bancaire
- par chèque CESU

Une notification mensuelle par mail et par SMS informera les familles de l'émission des factures.

VACANCES SCOLAIRES : ALSH

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Accueil pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

VACANCES SCOLAIRES

MATIN >>> accueil échelonné de 7h30 à 9h.

MIDI >>> possibilité de déposer ou de récupérer votre enfant entre 11h45 et 12h ou entre 13h et 13h30.

SOIR >>> départ échelonné entre 16h30 et 18h30.

TARIFS* ALSH

*forfait

	QUOTIEN FAMILIAL	Prix pour la demi-journée	Prix pour la journée	Prix du repas
1	0 - 200	2,14 €	7,05 €	1,11 €
2	201 - 400	2,99 €	7,30 €	1,74 €
3	401 - 700	3,92 €	7,84 €	2,26 €
4	701 - 1200	4,87 €	9,74 €	2,77 €
5	1201 - 2000	5,88 €	11,76 €	3,18 €
6	2001 ET + <small>Ainsi qu'extérieur Gagnac</small>	6,78 €	13,56 €	3,59 €

Réduction journalière de la CAF 31- Convention Vacances Loisirs

	Q F	0 - 400	401 à 600	601 - 800	> 800
ALSH		5 €/jour	4 €/jour	3 €/jour	0
SÉJOURS		18 €/jour	12 €/jour	10 €/jour	0

SORTIES ET SÉJOURS

Pendant les vacances scolaires, des sorties et des séjours (ski, plage...) seront proposés. Une participation sera facturée en supplément.

Les règlements intérieurs du Centre d'Animation et du restaurant scolaire sont disponibles à l'accueil de la mairie, au Centre d'Animation et sur le site de la commune www.gagnac-sur-garonne.fr